

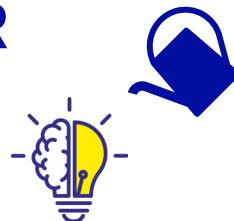


# LA RÉGION SOUTIENT LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES AVEC LE DISPOSITIF IMPULSION



**RÉGION  
PAYS  
DE LA LOIRE**

# LA RÉGION PEUT SUBVENTIONNER VOTRE PROJET JUSQU'À 80 % et jusqu'à 10 000 €



Le soutien régional a vocation à donner une impulsion aux projets des associations en faveur du public étudiant qui s'inscrivent dans au moins l'une des 3 thématiques prioritaires de la Région des Pays de la Loire : la jeunesse [amélioration de la qualité de vie sur les campus, engagement étudiant, santé...], l'emploi [insertion professionnelle, entrepreneuriat, mentorat...], les transitions environnementales et sociétales [développement durable, égalité femmes-hommes, handicap...].

## LE DISPOSITIF IMPULSION SOUTIENT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Manifestations ponctuelles ou récurrentes dont les étudiants sont les organisateurs, d'ampleur régionale ou à visibilité, nationale ou internationale
- Organisation ou participation à une compétition internationale nécessitant un engagement personnel des étudiants dans la mise en œuvre de l'action [technique, communication, budget, etc.]
- Programme d'actions développant du tutorat entre pairs ou du mentorat par un pair professionnel en faveur des étudiants
- Programme d'actions d'accompagnement du public étudiant

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR**  
**[paysdelaloire.fr/les-aides/impulsion-soutien-aux-associations-etudiantes](http://paysdelaloire.fr/les-aides/impulsion-soutien-aux-associations-etudiantes)**

### CONTACT

Pôle Enseignement supérieur et vie étudiante  
[desr@paysdelaloire.fr](mailto:desr@paysdelaloire.fr)  
02.28.20.51.26